

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES
N° 172 – ÉDITION DU 4 NOVEMBRE 2021**

**SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54043 ESSEY-LES-NANCY CEDEX
Tél. 03 83 16 47 03 – Fax. 03 83 16 47 03
www.sdis54.fr
Dépôt légal 1297**

SOMMAIRE

1 – Arrêtés réglementaires

- ARRETE n°GSAF2021-22 portant délégation de fonctions à M. Bertrand KLING, 1^{er} Vice-président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté GSAF 2020-27 du 16 octobre 2021 SDIS 1036/15 du 1^{er} juin 2015.
- ARRETE n°GSAF2021-23 portant délégation de fonctions à Mme Sylvie DUVAL, 2^{ème} Vice-présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté GSAF 2028 du 16 octobre 2020.
- ARRETE n°GSAF2021-24 portant délégation de fonctions à M. Anthony CAPS, 3^{ème} Vice-président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté GSAF 2020-29 du 16 octobre 2020.
- ARRETE SDIS n°GSAF2021-25 abrogeant l'arrêté GSAF2020-26 et fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du SDIS de Meurthe-et-Moselle.
- ARRETE SDIS n°GSAF2021-26 abrogeant l'arrêté SDIS n°BDGRH2020-543 et fixant la composition du comité technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.
- ARRETE SDIS n°GSAF2021-27 abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-31 et fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.
- ARRETE SDIS n°GSAF2021-28 abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF2021-18 et fixant la composition du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.
- ARRETE SDIS n°GSAF2021-29 abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF2021-20 et fixant la composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers de catégorie "C" du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.
- ARRETE SDIS n°GSAF2021-30 portant abrogation de l'arrêté SDIS n°GSAF2020-24 et fixant la composition de la commission administrative et technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.

ARRETES REGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



ARRETE N°GSAF2021-22 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A M. Bertrand KLING, 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT
L'ARRETE GSAF 2020-27 du 16 octobre 2021 SDIS 1036/15 DU 1^{ER}
JUN 2015

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-30 ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°D2021_079 du 10 septembre 2021 portant élections des vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours - Composition et élection du bureau

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 de Mme la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Bertrand KLING, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration, sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour intervenir dans les domaines de la gestion administrative et financière, à l'exclusion des marchés publics.

ARTICLE 2 : La présente délégation emporte délégation de signature des documents et actes suivants :

⇒ ***Concernant la gestion administrative*** : les correspondances avec les entrepreneurs ainsi que les administrations.

⇒ ***Concernant la gestion financière*** : Les correspondances avec les fournisseurs du SDIS et les administrations.

ARTICLE 3 : L'arrêté GSAF 2020-27 du 16 octobre 2020 portant délégation de fonction au 1^{er} vice-président est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : M. le directeur départemental des Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de transmission au contrôle de légalité et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 octobre 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Copie : Intéressé
Payeur départemental



**ARRETE N°GSAF2021-23 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A M. SYLVIE DUVAL, 2EME VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT
L'ARRETE GSAF-2028 DU 16 OCTOBRE 2020**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-30 ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°D2021_079 du 10 septembre 2021 portant élections des vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours - Composition et élection du bureau

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 de Mme la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à Madame Sylvie DUVAL, 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration, sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour intervenir dans le domaine de la gestion des ressources humaines et dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

ARTICLE 2 : La présente délégation emporte délégation de signature des documents et actes suivants :

⇒ ***Concernant la gestion des ressources humaines :***

- les différents actes tels que les arrêtés relatifs à la gestion des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques : recrutement, titularisation, avancement d'échelon et de grades, congés maladies, accident de travail et rémunération ;
- les actes relatifs à la procédure d'entretien professionnel d'évaluation ;

⇒ ***Concernant la gestion de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail :***

- Les rapports relatifs à l'accidentologies et aux maladies professionnelles ;
- Les rapports relatifs à la prévention des risques professionnelles et à l'amélioration des conditions de vie ;
- Les rapports de visites de centre
- Plus généralement l'ensemble des actes relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail issus du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

⇒ **Concernant la gestion des sessions du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) :**

- Les actes, documents, correspondances, décisions, rapports, procès-verbaux, avis, autorisations, notifications, convocations adressés aux membres du CT et du CHSCT

ARTICLE 3 : L'arrêté GSAF2020-23 du 16 octobre 2020 portant délégation de fonction au 2^{ème} vice-président est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 5 : M. le directeur départemental des Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 octobre 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Copies : Intéressée
Payeur départemental



ARRETE N°GSAF2021-24 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A M. ANTHONY CAPS, 3EME VICE-PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT
L'ARRETE SDIS GSAF2020-29 DU 16 OCTOBRE 2020

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-30 ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°D2021_079 du 10 septembre 2021 portant élections des vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours - Composition et élection du bureau

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 de Mme la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Antony CAPS, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration, sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour intervenir dans les domaines de la gestion et du développement du volontariat.

ARTICLE 2 : La présente délégation emporte délégation de signature des documents et actes suivants :

⇒ ***Concernant la gestion des ressources humaines volontaires :***

- Tous les actes relatifs à la gestion des sapeurs-pompiers volontaires (tels que les arrêtés engagement, renouvellement d'engagement, avancement de grade, radiation etc...), hors actes relatifs à la discipline et à la suspension prévue à l'article R723-39 du Code de la sécurité intérieure.

⇒ ***Concernant le développement du volontariat :***

- Toute convention relative au développement du volontariat et notamment les conventions employeur

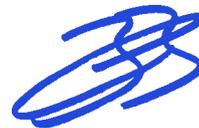
ARTICLE 3 : L'arrêté GSAF2020-29 du 16 octobre 2020 portant délégation de fonction au 3^{ème} vice-président est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 4 : M. le directeur départemental des Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 octobre 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Ampliations : Dossier
Payeur départemental



ARRETE SDIS N° GSAF2021-25 ABROGEANT L'ARRETE GSAF2020-26 ET FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SDIS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

- ARRETE -

ARTICLE I :

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est composé comme suit :

1) Présidente : Mme Sylvie DUVAL, 2^{ème} vice-présidente du CASDIS

2) Représentants de l'établissement :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mme Sylvie DUVAL (Présidente)	M. Bernard BERTELLE
M. Anthony CAPS	M. Vincent HAMEN

M. Bernard MULLER	M. Gérard WECKERING
M. Bruno TROMBINI	Mme Rosemary LUPO
M. Michel MARCHAL	Mme Valérie PAYEUR
Colonel Jérôme PETITPOISSON	Colonel Jean-Jacques HORB

3) Représentants du personnel :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mme Sophie VAN-ASSCHE, SA SPP PATS	M. Metin USTUN, SA SPP PATS
M. Valentin MARTET, SA SPP PATS	M. Patrick JACQUOT, SA SPP PATS
Mme Corine INGRESSI, UNSA SDIS 54	M. Didier NOEL, UNSA SDIS 54
M. Sébastien CLAVEL, UNSA SDIS 54	M. David GUIGUES, UNSA SDIS 54
M. Geoffrey BAULIN, Avenir Secours	M. Romain DIDIER, Avenir Secours
M. Yannick PETREMENT, Avenir Secours	M. David GODENIR, Avenir Secours
M. Christophe HAINOT, Avenir Secours	M. Julien BOURLARD, Avenir Secours
M. Xavier LILLE, SNSPP PATS 54	M. Damien FREZE, SNSPP PATS 54
M. Thomas STUTZMANN, SNSPP PATS 54	M. Yannick THEVENON, SNSPP PATS 54
M. Alexandre BRAILLARD, SNSPP PATS 54	M. Marian CHAUSSET, SNSPP PATS 54

4) Membres de droit à voix consultative :

- Médecin-chef du SDIS ou son représentant
- Médecin du service de médecine préventive ou son représentant.

5) Le chef du bureau départemental de Santé et Sécurité en Service en charge du secrétariat administratif du CHSCT ou son représentant.

ARTICLE II :

L'arrêté n° GSAF2020-26 du 20 octobre 2020 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail du SDIS de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE III :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE IV :

M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 octobre 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 054-285400016-20211028-A_GSAF2021_25-AR



ARRETE SDIS N° GSAF2021-26 ABROGEANT L'ARRETE SDIS N°BDGRH2020-543 ET FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 32 et 33 ;

VU le décret n°8985-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel au comité technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 6 décembre 2018.

- ARRETE -

ARTICLE I :

Le comité technique du SDIS de de Meurthe-et-Moselle est composé comme suit :

1) Président : Mme Sylvie DUVAL, 2^{ème} vice-présidente du CASDIS

2) Représentants de l'établissement public :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mme Sylvie DUVAL (Présidente)	M. Bernard BERTELLE
M. Lionel ADAM	Mme Michèle PILOT
M. Bernard BURTÉ	M. Vincent HAMEN
M. Bruno TROMBINI	Mme Rosemary LUPO

M. Pascal SCHNEIDER	M. Gérard WECKERING
Colonel Jérôme PETITPOISSON	Colonel Jean-Jacques HORB

3) Représentants du personnel :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Sergent Alexandre BRAILLARD	Sergent-chef Thomas STUTZMANN
Lieutenant de 1 ^{ère} Classe Damien FREZE	Adjudant-chef Xavier LILLE
Commandant Geoffrey BAULIN	Lieutenant de 1 ^{ère} classe Christophe JACOB
Lieutenant hors classe Yannick PETREMENT	Lieutenant de 1 ^{ère} classe Christophe HAINOT
Adjudant Patrick JACQUOT	Caporal-chef Valentin MARTET
Sergent-chef Frantz ROUSSEAU	Sergent-chef David GUIGUES

ARTICLE II :

L'arrêté n° BDGRH2020-1465 du 22 octobre 2020 fixant la composition du comité technique du SDIS de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE III :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE IV :

M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 18 octobre 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE



ARRETE SDIS N° GSAF2021-27 ~~ABROGEANT L'ARRETE SDIS N°GSAF 2020-31~~ ET FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 modifié, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU le procès-verbal des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 22 septembre 2020 ;

- ARRETE -

ARTICLE I :

La composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours Meurthe-et-Moselle est fixée comme suit :

1) *Président : M. Antony CAPS, 3^{ème} vice-président du CASDIS*

2) *Représentants de l'établissement :*

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Anthony CAPS (Président)	M. Bernard BERTELLE
Mme Sylvie DUVAL	Mme Rose-Marie FALQUE
M. Lionel ADAM	Mme Michèle PILOT
M. Bernard BURTE	M. Vincent HAMEN
M. Bruno TROMBINI	Mme Rosemary LUPO
M. Pascal SCHNEIDER	M. Gérard WECKERING
Colonel Jérôme PETITPOISSON	Colonel Jean-Jacques HORB

3) Représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Capitaine Daniel THOMASSIN	Capitaine Gilles DENIS
Lieutenant Laurent ROUYER	Capitaine André GACHENOT
Infirmière Lucile SAINT DIZIER	Infirmière Aline CHERPITEL
Adjudante-Cheffe Sophie DE SOUSA	Adjudante-Cheffe Sophie KESSLER
Sergente Laetitia VAQUANT	Sergent-Chef Florian ROBERT
Caporal-Chef Laurent TSCHEILLER	Caporal-Cheffe Cindy VINCENT
Sapeure Valentine DE NARDIN	Sapeur Alexandre NICOLAS

4) Membres de droit :

- Médecin-Chef du SDIS ou son représentant,
- Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE II :

L'arrêté n° GSAF2020-31 du 12 janvier 2021 fixant la composition du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et- Moselle.

ARTICLE III :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE IV :

M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 octobre 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE



ARRETE SDIS N° GSAF2021-28 ABROGEANT L'ARRETE SDIS N°GSAF2021-18 ET FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil départemental de Meurthe et Moselle du 19 juillet 2021 portant élection des membres des conseillers départementaux au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU la délibération n°D2020_029 du 5 mars 2020 sur le renouvellement du conseil d'administration fixant le nombre et la répartition des sièges des membres du CASDIS ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des maires et des présidents d'EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 22 septembre 2020 ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels officiers et non officiers, des sapeurs-pompiers volontaires officiers et non officiers et des représentants des fonctionnaires territoriaux à la Commission Administrative et Technique du service départemental d'incendie et de secours du 22 septembre 2020 ;

- ARRETE -

ARTICLE I :

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est composé comme suit :

1) Le préfet, ou son représentant, membre de droit ;

2) Dix-sept représentants du Conseil Départemental élus par l'Assemblée Départementale :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Bernard BERTELLE, Conseiller départemental du canton de Pont-à-Mousson	Mme Annie SILVESTRI, Conseillère Départementale du canton de Villerupt

M. Anthony CAPS , Vice-président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton d'Entre Seille-et-Meurthe	Mme Audrey BARDOT , Vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Neuves-Maisons
Mme Sylvie DUVAL , Vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Vandœuvre-lès-Nancy	M. Anthony PERRIN , Conseiller Départemental du canton de Nancy 2
M. Pascal SCHNEIDER , Vice-président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton de Neuves-Maisons	Mme Catherine BOURSIER , Vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton d'entre Seille-et-Meurthe
M. Vincent HAMEN , Vice-président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton de Longwy	M. Denis KIEFFER , Conseiller Départemental du canton du Meine au Saintois
M. Lionel ADAM , Conseiller Départemental du canton de Nancy 3	M. Stéphane HABLLOT , Conseiller Départemental du canton de Vandœuvre-lès-Nancy
Mme Michèle PILOT , Vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Toul	Mme Sylvie BALON , Conseillère Départementale du canton de Longwy
M. Séverin LAMOTTE , Conseiller Départemental du canton du Val de Lorraine Sud	M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER , Conseiller Départemental du canton de Toul
Mme Jennifer BARREAU , Conseillère Départementale du canton de Pont-à-Mousson	Mme Marie-José AMAH , Vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton du Val de Lorraine Sud
M. Bruno TROMBINI , Conseiller Départemental du canton de Villerupt	Mme Silvana SILVANI , Vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Nancy 3
M. Serge DE CARLI , Conseiller Départemental du canton de Mont-Saint-Martin	Mme Caroline FIAT , Conseillère Départementale du canton de Jarny
Mme Rosemary LUPO , Vice-présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton du Pays de Brie	Mme Monique POPLINEAU , Conseillère Départementale du canton de Mont Saint-Martin
M. Jean-Pierre DESSEIN , Conseiller Départemental du canton du Grand Couronné	Mme Sylvaine SCAGLIA , Conseillère Départementale du canton de Saint-Max
M. Éric PENSALFINI , Conseiller Départemental du canton de Saint-Max	Mme Valérie PAYEUR , Conseillère Départementale du canton de Baccarat
Mme Catherine KRIER , Conseillère Départementale du canton du Grand Couronné	M. Jean LOCTIN , Conseiller Départemental du canton Nord-Toulois
M. Michel MARCHAL , Conseiller Départemental du canton de Baccarat	M. Laurent GARCIA , Conseiller Départemental du canton de Laxou
Mme Alexandra HUGO-CAMBOU , Conseillère Départementale du canton de Lunéville 1	Mme Nathalie ENGEL , Conseillère Départementale du canton de Laxou

3) Deux représentants des communes :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mme Rose-Marie FALQUE , Maire d'Azerailles	
M. Bernard MULLER , Maire de Badonviller	

4) Six représentants des Etablissements publics de coopération intercommunale

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Bertrand KLING, Vice-Président de la Métropole du Grand-Nancy	M. Éric DA CUNHA, Vice-Présidente de la Métropole du Grand Nancy
Mme Murielle COLOMBO, Conseillère Communautaire de la Métropole du Grand Nancy	Mme Martine BOCOUM, Conseillère métropolitaine de la métropole du Grand Nancy
M. Bernard BURTE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson	M. Henri POIRSON, Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson
M. Gérard IDELOT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Longwy	M. Christian LOMBARD, Vice-Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences
M. Luc BINSINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes du Sel-et-Vermois	M. Gérard WECKERING, Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du sud Toulais
M. Filipe PINHO, Président de la Communauté de Communes de Moselle et Madon	M. Lionel RIVET, Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes Terres Toulaises

5) Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

6) Deux sapeurs-pompiers officiers (un professionnel et un volontaire) :

PROFESSIONNELS :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Capitaine Geoffrey BAULIN	Lieutenant Romain DIDIER

VOLONTAIRES :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Lieutenant Frédéric TANNEUR	Lieutenant Jean-François GERONIMUS

7) Deux sapeurs-pompiers non-officiers (un professionnel et un volontaire) :

PROFESSIONNELS :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Adjudant Patrick JACQUOT	Sergent Florian MILITCH

VOLONTAIRES :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Adjudante-chef Aurélie HIRTT	Adjudant-chef Stéphane BORGHESI

8) Un représentant des personnels administratifs, techniques et spécialisés :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Arnaud PEIFFER	Mme Emilie MARSAL

9) Le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant

10) Le Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers

ARTICLE II :

L'arrêté n° GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du Conseil d'Administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE III :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE IV :

M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 octobre 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE



ARRETE SDIS N° GSAF2021-29 ~~ABROGEANT L'ARRETE SDIS N°GSAF2021-20~~ ET FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS DE CATEGORIE « C » DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 28 à 31 ;

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté n°GSAF2021-18 du 26 juillet 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers classés en catégorie C, en date du 6 décembre 2018 ;

- ARRETE -

ARTICLE I :

La Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels classé en catégorie C de Meurthe-et-Moselle comprend, sous la présidence de Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, les membres ci-après désignés :

1) Représentants de l'établissement public:

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Bernard BERTELLE (président)	M. Pascal SCHNEIDER
Mme Sylvie DUVAL	M. Anthony CAPS
Mme Murielle COLOMBO	Mme Jennifer BARREAU
M. Filipe PINHO	M. Bruno TROMBINI
M. Bertrand KLING	M. Henri POIRSON

2) Représentants des personnels sapeurs-pompiers professionnels :**Groupe hiérarchique n°1 :**

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Sapeur Éric BURKHARDT	Sapeur Florian ROBERT

Groupes hiérarchique n°2 :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Adjudant-chef Christophe WEIDMANN	Adjudant-chef Philippe HOLLARD
Sergent-chef Nicolas DOMPTAIL	Sergent-chef Thomas STUTZMANN
Sergent-chef Frantz ROUSSEAU	Sergent-chef David GUIGUES
Sergent-chef Patrick JACQUOT	Sergent-chef Jérôme PIERRE

ARTICLE II :

L'arrêté n° GSAF2021-20 du 22 août 2021 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels classés en catégorie C du SDIS de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE III :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE IV :

M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 octobre 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE



ARRETE N°GSAF2021-30 PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE SDIS N°GSAF2020-24 ET FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU le procès-verbal des élections des représentants à la commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 22 septembre 2020 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

-- ARRETE --

ARTICLE 1 : La Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours est composée comme suit :

1) Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou en son absence, le Directeur Départemental Adjoint, Président :

2) Deux sapeurs-pompiers professionnels officiers :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Commandant Geoffrey BAULIN	Lieutenant Romain DIDIER
Lieutenant Yannick PETREMENT	Lieutenant Julien BOURLARD

3) Deux sapeurs-pompiers volontaires officiers :

Titulaires	Suppléants
Lieutenant Frédéric TANNEUR	Lieutenant Jean-François GERONIMUS
Lieutenant Paulo DE SOUSA	Infirmière Delphine REMY WEBER

4) Trois sapeurs-pompiers professionnels non officiers :

Titulaires	Suppléants
Adjudant Patrick JACQUOT	Sergent Florian MILITCH
Caporal-Chef Valentin MARTET	Sergent-Chef Grégory PAILLON

Lieutenant Christophe WEIDMANN	
--------------------------------	--

5) *Trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers :*

Titulaires	Suppléants
Adjudante-Cheffe Aurélie HIRTT	Adjudant-Chef Stéphane BORGHESI
Adjudante Florence ADLER	
Sergent-Chef Xavier BODIN	Sergente-Cheffe Céline JOLY

6) *Deux représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel :*

Titulaires	Suppléants
M. Arnaud PEIFFER (Technicien principal 2 ^{ème} classe)	Mme Emilie MARSAL (Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe)
Mme Laura HOFFMANN (Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe)	Mme Armelle BENOIT (Adjoint Technique)

7) *Le Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical ou son représentant*

ARTICLE 2 : L'arrêté n°GSAF2020-19 du 24 septembre 2020 fixant la composition de la Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 4 : M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 octobre 2020

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE

DESTINATAIRES :

Original :	Registre central DDSIS
Ampliations :	Dossier
	Membres de la CATSIS